

Comité syndical du 9 octobre 2023

[DL2023_10/07](#)**MARCHÉ SE2020-04 TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
LOT 03 : TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SUD DU
DÉPARTEMENT - AVENANT N°3 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **29 septembre 2023**, s'est réuni, salle de réunion du restaurant La Dame du Lac à MONFLANQUIN, le **lundi 9 octobre à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par M. MASSET, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. COLLADO par M. LORENZELLI, M. DERC par M. PIN, Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. KLEIBER, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 8

TOTAL : 30

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER, Eva TAUZIN-CHARMETANT, Magali CONILH et Marie Claude ARQUEY

[DL2023_10/07](#)**MARCHÉ SE2020-04 TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
LOT 03 : TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SUD DU
DÉPARTEMENT - AVENANT N°3 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX**

Le lot n° 3 du marché SE2020-04 Transfert, transport des déchets ménagers et assimilés du Sud du département de Lot-et-Garonne a été attribué à la Société Transports MARTY (et la société Véolia Propreté Aquitaine en sous-traitance) et notifié le 1er octobre 2020, pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an, passé sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert,

Un premier avenant a convenu d'un prix nouveau concernant le transport des EMR au départ du quai de transfert de Boé (47) vers le centre de tri de la DRIMM à Montech (82), pour un prix unitaire/tonne de 47,58€ HT,

Un deuxième avenant a convenu de la transformation du candidat en un groupement permettant une facturation plus aisée, notamment en terme de règlement de la TVA, sans incidence financière,

Considérant la délibération n°DL2023_10/06 permettant le traitement des ordures ménagères pour incinération à la SOGAD du Passage d'Agen (47),

Considérant l'avantage financier en terme de coût de transport pour ValOrizon d'envoyer les déchets issus du SMICTOM LGB vers le Passage d'Agen plutôt que Montech (18,59€ HT au lieu de 23,90€ HT), il a été décidé d'accéder à cette demande et d'en formaliser les pièces administratives, tant au niveau du marché du transport des déchets (le présent marché SE2020-04 Lot n° 3), qu'au niveau du marché de traitement des déchets (SE2019-03 Traitement des déchets Lot n° 2 Est du département),

Considérant l'ordre de service pour introduction de prix nouveaux concernant le marché SE2019-03 Traitement des déchets Lot n° 2, afin d'accepter le changement de lieu de traitement de déchets,

Considérant que le BPU du marché SE2020-04 Lot 3 ne prévoyait pas le transport des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) au départ du quai de Cantiran vers la SOGAD au lieu de l'ISDND de Montech (82),

Considérant le tarif de cette prestation de 18,59€ HT/Tonne,

Considérant qu'un ordre de service n° 1 a été émis afin de pouvoir tenir compte de cette nouvelle ligne de transport et permettre une continuité du marché,

Il convient d'introduire un nouveau prix unitaire considérant cette nouvelle ligne de transport (Cantiran vers SOGAD) qui n'existait pas, à compter du 18 août 2023 et devrait durer à minima jusqu'à la fin de l'année 2023 soit 4 mois et 13 jours complémentaires, et pourrait éventuellement se poursuivre jusqu'à la fin du marché soit le 14 septembre 2024 comme suit :

Au départ du quai de Cantiran :

- Désignation : transport des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) vers la SOGAD
- Prix unitaire/tonne pour un minimum de 60 tonnes : 18,59€ la tonne HT, soit un estimatif sur douze mois de 58 000,80€ HT (60 tonnes minimum estimatives par semaine x 52 semaines x 18,59€ la tonne HT)
- Prix unitaire/tonne pour un maximum de 100 tonnes : 18,59€ la tonne HT, soit un estimatif sur douze mois de 124 280,00€ HT (100 tonnes maximum estimatives par semaine x 52 semaines x 18,59€ la tonne HT)
- L'introduction de ce nouveau prix représente un gain pour la collectivité de 27 612€ HT par rapport au montant contractuel de référence stipulé dans l'acte d'engagement, et une diminution de l'ordre de moins de 1% par rapport au montant prévisionnel initial du marché.

Il est donc proposé de prendre un avenant n° 3 apportant des modifications au BPU s'avérant nécessaire à la bonne exécution du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2020-04 Lot 3 Transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du Sud du département attribué à l'entreprise Marty et notifié le 01/10/2020, pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois un an, passé sous la forme d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération DL 2020_12/05, portant avenant n° 1 de prix nouveaux,

Vu la délibération DL 2022_01/06, portant avenant n° 2 pour modification de l'acte d'engagement,

Il est donc proposé de prendre un avenant n° 3 apportant des modifications au BPU s'avérant nécessaire à la bonne exécution du marché.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 au marché SE2020-04 Transfert et transport des Déchets Ménagers et Assimilés lot 03 Transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du Sud du département portant introduction d'un prix nouveau au BPU :
 - o Désignation : transport des DMA au départ du quai de Cantiran vers la SOGAD
 - Prix unitaire/tonne : 18,59 €/Tonne HT
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet avenant n° 3 aura une incidence financière avec une diminution de l'ordre de moins de 1% par rapport au montant prévisionnel initial du marché,
- Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et procéder à toutes les formalités administratives.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 11 octobre 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 11 octobre 2023